

Insertion paysagère des bâtiments Agricoles



Des constructions bien intégrées dans le paysage

Par leur volume et leur couleur, les bâtiments agricoles sont une composante importante du paysage rural dont ils marquent fortement les vues lointaines. La qualité de nos paysages dépend de leur bonne intégration visuelle ■

En harmonie avec le paysage

Maisons paysannes et bâtiments d'exploitation témoignent d'une longue tradition constructive. Les volumes des bâtiments sont simples, les constructions nouvelles se greffent le plus souvent sans rupture avec les bâtiments existants. Les matériaux de construction d'origine minérale ou végétale sont de couleur mate et plutôt foncée. Ils s'inscrivent sans heurt dans le paysage ■



Une harmonie naturelle

Les évolutions récentes du bâti agricole

les bâtiments d'exploitation récents, de grandes dimensions, sont souvent construits en métal teinté, en structure comme en vêtue. Ils apparaissent comme des taches trop claires sans relation avec la végétation et les constructions existantes. Leur dispersion dans les campagnes peut être source de banalisation et d'enlaidissement ■

Auexa à la DCE du 11/04/2014
 Arrêt du PMU - NEUVY ST-SEPULCHRE
 le Président,

04-03



La charte départementale pour l'insertion des bâtiments agricoles

a été signée le 20 juin 2000 sous la présidence du préfet de l'Indre.



Une construction trop claire s'insère mal dans le paysage



Que recommande-t-elle ?

- La simplicité du volume des constructions et l'unité de couleur pour réduire leur échelle dans l'espace
- L'utilisation de teintes plutôt sombres et mates pour que la construction n'apparaisse pas isolée et étrangère à son environnement
- Le choix de couleurs identiques ou de même tonalité pour les éléments constitutifs de l'enveloppe (façades, toiture, soubassements et accessoires) ■

Teintes retenues pour les matériaux fibrociment



Teintes retenues pour les composants métalliques selon le nuancier RAL

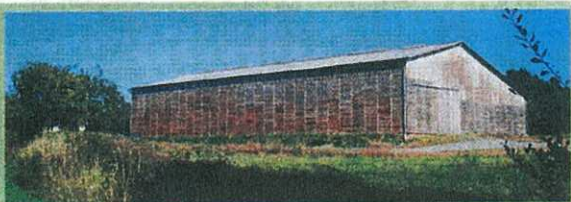
utilisé par les fabricants pour désigner les couleurs de leur gamme de produits



DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE
 Transmis à la Sous Préfecture le 19/04/2014
 Publié en notice le 19/04/2014
 DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
 Le Président
 Guy Chouard

Avez-vous pensé au bois ?

Le bois est un matériau naturel qui peut être mis en couleur avec les teintes recommandées ci-dessus. Brut, il prend une couleur qui varie du gris argenté au noir et se fond sans heurt dans le paysage ■



Direction départementale de l'Équipement - Service de l'Environnement et de l'Urbanisme Réglementaires et de l'Hygiène - Bureau de l'urbanisme T : 02 54 53 21 96 Fax : 02 54 53 21 50 - BULSEURH.DDE-36@equipement.gouv.fr

PAO : C. WASSERKAT Photos
 DDE de l'Indre - Impression : L'atelier
 août 2007